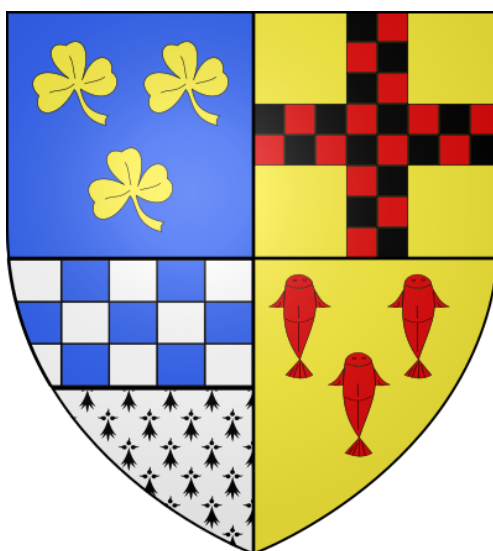


ENQUÊTE PUBLIQUE

MODIFICATION DE DROIT COMMUN DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

COMMUNE DE WAILLY BEAUCAMP

Du lundi 12 septembre 2022 au 14 octobre 2022 inclus, soit 33 jours consécutifs.



RAPPORT & MÉMOIRE EN RÉPONSE

Décision du Tribunal Administratif de Lille : EP N° E22000085/59 du 08 juillet 2022

Arrêté de la Communauté d'Agglomération des 2 baies en Montreuillois : n°2022-35 du 22 août 2022

Commissaire enquêteur : Madame Sylvie CAYET

Table des matières

A-PRÉSENTATION GÉNÉRALE	3
1-Cadre général du projet	3
2-L'objet de l'enquête	3
3-Présentation succincte du projet	4
3.1-Deux activités économiques qui ont besoin que le PLU reflète la réalité de terrain.....	4
3.2-Les emplacements réservés (ER)	4
3.3-Les autres dispositions applicables aux zones urbaines	4
4-Liste des pièces présentes dans le dossier	5
4.1-Dossier ORGANISATION DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE	5
4.2-Dossier ADMINISTRATIF.....	5
4.3 -Consultation des services	5
4.4 -Retour des services consultés.....	5
4.5- Dossier de MODIFICATION.....	6
B-ORGANISATION DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE.....	6
1-Désignation de la commissaire-enquêteur	6
2-Arrêtés d'ouverture de l'enquête publique	6
3-Visites des lieux et réunions avec le porteur du projet	7
4-Mesures de publicité.....	7
C-DÉROULEMENT DE L'ENQUÊTE	8
1-Permanences réalisées.....	8
2-Contribution du public	9
3-PV des observations et mémoire en réponse.....	11
4-Conclusion du rapport.....	11

A-PRÉSENTATION GÉNÉRALE

1-Cadre général du projet

La commune de Wailly-Beaucamp est une des 46 communes de la Communauté d'Agglomération des 2 Baies en Montreuillois (CA2BM) créée au 01/01/2017.

Située à 6 kilomètres de Montreuil, 15 km de Berck et 20 km du Touquet-Paris-Plage, sur le plateau entre la vallée de la Canche et celle de l'Authie, elle compte 1 029 habitants.

Cette proximité avec les villes de bord de mer présente un attrait pour les salariés du tourisme mais aussi pour les professionnels des secteurs sanitaire, social et hospitalier (Centre hospitalier de l'arrondissement de Montreuil à 5km, Fondation Opale, centre de rééducation Jacques Calvé, Institut Calot, Centre Hélio Marin à 12 KM, Hôpital Maritime de Berck 12 km) qui trouvent sur Wailly-Beaucamp des opportunités de logements accessibles financièrement. La sortie n° 25 de l'autoroute A16 très proche du village participe à sa croissance démographique constatée depuis 1999, + 32% (779 habitants en 1999).

Le territoire communal se divise en deux grandes zones, agricole et naturelle entourant la partie urbaine avec des activités économiques situées en périphérie.

L'importance des surfaces boisées comme les bois du Mouflet, de l'Église ou du Quesnoy donne un caractère très bucolique à la commune, bien que le sol essentiellement sableux soit depuis longtemps exploité par des carrières en périphérie qui représentent des sources d'emploi local qu'il convient de préserver.

La modification de droit commun du PLU de Wailly-Beaucamp initiée ici, par la CA2BM dans le cadre de sa compétence relative à l'aménagement de l'espace communautaire¹, souhaite donc accompagner le développement de la commune, préserver l'activité des carrières et se mettre en phase avec les orientations du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Rural) qui visent à développer l'urbanisation multifonctionnelle à dominante d'habitat, conforter les activités économiques et mettre en valeur le cadre de vie et la préservation de l'environnement.

2-L'objet de l'enquête

La CA2BM, par un arrêté de son Président, a initié une procédure de modification de droit commun du document d'urbanisme (PLU) de la commune de Wailly-Beaucamp, en cohérence avec l'élaboration parallèle du PLUi de l'agglomération, dont la réflexion a commencé en 2017. Le site de la CA2BM précise que le PLU*i* évolue en PLU*i*-H. afin d'inclure l'ensemble de la politique locale de l'habitat². L'établissement de ce document devrait prendre encore quelques années auprès des 46 communes de l'agglomération CA2BM. A noter que cette dernière résulte de la fusion de la Communauté de Communes du Montreuillois, (à laquelle était rattaché Wailly-Beaucamp), de la Communauté de Communes Opale Sud et de la Communauté de Communes Mer et Terres d'Opale.

Ainsi, la commune dispose d'un PLU, approuvé le 25 juillet 2007, modifié le 18 juin 2010, le 29 mars 2012 et le 20 juin 2013 qui a fait l'objet d'une modification simplifiée le 22 septembre 2014.

La modification envisagée porte le numéro 5. Elle régularise des oublis et erreurs de reports administratifs, afin de ne pas entraver la poursuite des activités économiques sur le territoire communal, se met en conformité avec les textes en cours, met en place des mesures pour protéger les déplacements des piétons dans la commune et s'ajuste aux réflexions menées dans le cadre de l'établissement du PLUi quant aux spécificités de construction qui visent à l'homogénéité de celles-ci sur le territoire. L'ensemble est assez disparate mais le projet se propose de mettre progressivement le PLU en adéquation avec les directives du décret relatif à la modernisation du contenu du plan local d'urbanisme du 01/01/2016.

¹ Font notamment partie de la compétence : schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme et carte communale...

² parc public et privé, gestion du parc existant et des constructions nouvelles, populations spécifiques.

3-Présentation succincte du projet

La nécessité de procéder aux quelques ajustements du PLU concerne :

3.1-Deux activités économiques qui ont besoin que le PLU reflète la réalité de terrain.

-La première concerne l'exploitation de la carrière de sable et de graviers située sur la commune et exploitée par la SARL MATÉRIAUX SILICIEUX DE LA SOMME. Son précédent exploitant était CARRIÈRE VERMEULEN, (dénommée dans les documents d'urbanisme CARRIÈRE VERMOLEN).

A la suite du renouvellement d'autorisation d'exploitation de ladite carrière en 2021, il est apparu qu'il fallait mettre le PLU en conformité avec l'existant. L'arrêté préfectoral du 12 octobre 2006 portant autorisation d'exploitation de 3 parcelles sur le site, donc antérieur au PLU actuel, les classait en zone NC (secteur naturel à vocation d'exploitation de carrière). Mais le PLU de 2007 n'a repris qu'une seule parcelle en NC laissant les 2 autres en zone N (naturelle). La correction de cette erreur de retranscription permettra à l'entreprise de poursuivre son activité. L'enquête publique menée du 20/12/2021 au 20/01/2022 et du 14/02/2022 au 15/03/2022 a démontré que l'entreprise MATÉRIAUX SILICIEUX possède toutes les compétences pour mener à bien son activité.

-La seconde activité économique concernée est celle de l'entreprise MAILLARD qui gère déjà sur place une plateforme de recyclage de matériaux. Il s'agit là-aussi d'un problème de classification de zone, puisque l'emprise de son activité est classée en zone Na (secteur naturel d'équipements routiers) alors qu'il est admis que l'activité relève d'un STECAL à vocation de dépôt de matériaux sans toutefois bénéficier des dispositions spécifiques à l'activité de concassage. Ainsi, la création du sous-secteur Na avec un STECAL, qui sera nommé Nd permettra le développement de l'activité de concassage existante et autorisera les constructions nécessaires à cette activité. Cette modification a été validée par la Commission Départementale de la Prévention des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers du 12/07/2022 qui précise, conformément à la proposition de la commune, que la densité de construction est limitée à 500 m² avec une hauteur maximale des constructions limitées à 12 m.

3.2-Les emplacements réservés (ER)

-La suppression des emplacements réservés actuels numéros 5 et 6, qui bien que décidée respectivement en 2013 et 2012 n'avait pas été réalisée dans le document graphique.

-La réduction partielle des ER n°1 à 4 afin de tenir compte des réalisations faites et des techniques de repérage sur le terrain de plus en plus précises.

-La création d'un emplacement réservé ER5 sur 520 m² situé dans le virage du chemin d'Airon afin de sécuriser les piétons et plus particulièrement les scolaires en zone urbaine.

3.3-Les autres dispositions applicables aux zones urbaines

-La précision, dans les articles concernant les aspects extérieurs (11), que les tuiles à aspect vernissé sont proscrites et que les panneaux photovoltaïques devront être d'aspect mat et intégrés à la toiture.

-L'autorisation d'implanter des antennes de téléphonie mais avec un recul, jusqu'à 30 mètres de la limite afin de réduire les nuisances visuelles et avec une hauteur maximale de 30 mètres

-La transformation des zones 1AU en zone U pour tenir compte des constructions déjà réalisées.

-L'apport de précision réglementaire : « ouverture à l'urbanisation possible de la zone 2AU uniquement par une procédure de révision du document (Loi ALUR) » : plan de zonage et règlement

-La prise en compte du niveau bas des nouvelles constructions lorsque le terrain est en pente

-L'apport d'information concernant la gestion des eaux pluviales et des eaux usées

-La réglementation des clôtures

-L'implantation des constructions vis-à-vis de la voie.

4-Liste des pièces présentes dans le dossier

Le dossier était disponible en 2 exemplaires dans la salle du Conseil municipal de la mairie mise à disposition du commissaire enquêteur, ainsi qu'un poste informatique sur lequel il était possible de consulter la version numérique du dossier sur le site de la CA2BM. Le site GEOPORTAIL était également accessible depuis ce poste. Les 2 versions étaient identiques et comportaient les documents suivants :

4.1-Dossier ORGANISATION DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

- a. Arrêté de la C2BM 2022-35 du 22/08/2022, exécutoire au 22/08/2022 : Modalités de l'enquête publique relatives à la modification du PLU de la commune de Wailly-Beaucamp
- b. Certificat d'affichage du Président de la C2BM de l'arrêté 2022-35 au 23/08/2022
- c. Certificat d'affichage de la Maire de Wailly-Beaucamp de l'arrêté 2022-35 au 23/08/2022
- d. Capture d'écran de la disponibilité du dossier sur le site de la C2BM
- e. Photos de l'affichage au siège de la C2BM
- f. Capture d'écran du réseau social de la commune de Wailly-Beaucamp informant la population du lancement de la procédure et des dates et horaires de présence du commissaire enquêteur
- g. Photos de l'affichage à la Mairie de Wailly-Beaucamp et sur la D143 E3, à hauteur du site de concassage
- h. Copie de la page 17 de la Voix du Nord du 24/08/2022, annonces légales avec l'Avis d'Enquête Publique
- i. Copie de la page 46 des Échos du Touquet, le Journal de Montreuil, Le réveil de Berck du 24/08/2022 avec l'Avis d'Enquête Publique.

4.2-Dossier ADMINISTRATIF

- j. Arrêté de la C2BM 2022-9 du 14 mars 2022, exécutoire au 16/03/2022 : Engagement de la procédure de modification du PLU de la commune de Wailly-Beaucamp
- k. Certificat d'affichage du Président de la C2BM de l'arrêté 2022-9 au 17/03/2022
- l. Certificat d'affichage de la Maire de Wailly-Beaucamp de l'arrêté 2022-9 au 18/03/2022
- m. Copie de la Voix du Nord du 28/03/2022 page 20 pour l'engagement des procédures.

4.3 -Consultation des services

- n. Courrier du 26/04/2022 de la CA2BM à la commune de Wailly-Beaucamp : transmission du dossier et demande d'avis. AR 29/04
- o. Courrier du 26/04/2022 de la CA2BM aux PPA
- p. Courrier du 26/04/2022 à la DREAL Hauts de France sur la nécessité de réaliser une évaluation environnementale
- q. Courrier du 19/05/2022 à la CDPENAF, Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers : transmission du dossier et demande d'avis
- r. Réponse électronique du 12/05/2022 de la DREAL qui accuse réception
- s. Liste des PPA, Personnes Publiques Associées

4.4 -Retour des services consultés

Sur 17 PPA consultées, 5 ont émis une réponse :

- t. Courrier de la MRAe, Mission Régionale d'Autorité environnementale, n° GARANCE 2022-6219 : **la modification du PLU de Wailly-Beaucamp n'est pas soumise à l'évaluation environnementale.**
- u. Courrier de la Chambre d'agriculture du Nord-Pas de Calais du 03/05/2022 : **pas d'observations particulières**, sachant qu'un PLUI est en cours d'élaboration
- v. Courrier de la Région Hauts-de-France du 20/06/2022 : elle **n'interviendra pas** sur la modification du PLU de Wailly-Beaucamp et privilégie les Schémas de cohérence territoriaux.
- w. Courrier du Département du Pas-de-Calais du 09/06/2022 : **pas d'observation**
- x. Courrier de la Préfecture du Pas-de-Calais au titre de la CDPENAF du 13/06/2022 pour informer du passage en commission du dossier le 12/07/2022
- y. Compte-rendu de la CDPENAF du 12/07/2022 : **avis favorable**

4.5- Dossier de MODIFICATION

- z. Notice explicative, du projet de modification du PLU- 33 Pages
- aa. Annexes
 - i. Rapport de l'inspection des installations classées du 13/02/2006 relatif à la demande d'autorisation d'exploiter une carrière de sable et graviers sur le territoire de la commune de Wailly-Beaucamp déposée par VERMEULEN GRANULATS : Avis favorable -13 pages
 - ii. Détail de l'autorisation accordée - 21 pages
 - iii. Arrêté préfectoral du 30/11/2021 portant ouverture d'une enquête publique environnementale suite à la demande de renouvellement de l'autorisation d'exploiter une carrière de sables et de graviers par la SARL MATÉRIAUX SILICIEUX DE LA SOMME - 5 pages
 - iv. Conclusions et avis du commissaire enquêteur chargée de l'enquête publique 22000011/59 de la demande de renouvellement de l'autorisation d'exploiter une carrière de sables et de graviers par la SARL MATÉRIAUX SILICIEUX DE LA SOMME : Avis favorable -19 pages
- bb. Modification n°5 du PLU de Wailly-Beaucamp,
 - i. Projet de règlement graphique – 42 pages
 - ii. Règlement modifié - 42 pages
- cc. Modification N°5 du PLU de Wailly-Beaucamp
- dd. Plan de zonage au 25/07/2007 au 1/2000^{ème}
- ee. Plan de zonage au 25/07/2007 au 1/7500^{ème}
- ff. Plan de zonage modifié selon modification du PLU n° 5 en cours au 1/7500^{ème}

B-ORGANISATION DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

1-Désignation de la commissaire-enquêteur

Par décision du 08/07/2022 n° E22000085/59, Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Lille a désigné Madame Sylvie CAYET, retraitée de la fonction publique, demeurant dans le Pas-de-Calais en qualité de commissaire-enquêteur.

2-Arrêtés d'ouverture de l'enquête publique

Le projet se rapporte à la commune de Wailly-Beaucamp (62170), intégrée dans le territoire de la Communauté d'Agglomération des 2 Baies en Montreuillois (CA2BM)

L'arrêté de la C2BM 2022-9 du 14 mars 2022, exécutoire au 16/03/2022 a engagé la procédure de modification du PLU sur la commune.

L'arrêté de la C2BM 2022-35 du 22/08/2022, exécutoire au 22/08/2022 a défini les modalités de ladite l'enquête publique.

3-Visites des lieux et réunions avec le porteur du projet

La contribution publique a été définie d'un commun accord entre la Commissaire Enquêteur et Madame Véronique GRAILLOT, Maire de Wailly-Beaucamp, lors de la réunion qui s'est tenue en mairie le 21/07/2022 en présence de Messieurs Michel LOUVET et Césaire POCHE, adjoints au maire et de Madame Marion CIESIOLKA chargée du dossier à la CA2BM.

Par la suite plusieurs échanges téléphoniques et électroniques ont eu lieu entre la Direction Planification Urbaine-ADS-SIG de la CA2BM, Madame Marion CIESIOLKA, Madame Léa LAHOUSSE qui la remplace en cours d'enquête et Madame Sandrine QUINBETZ, directrice du service et la commissaire-enquêteur.

Le 13/07/2022 : contact téléphonique sur les modalités de l'enquête

Le 18/07/2022 : établissement du calendrier

Le 28/07/2022 : réception du 1^{er} projet d'arrêté

Les 01 & 02 /08/2022 : échanges sur le contenu de l'arrêté et notamment sur le respect de l'anonymat des futurs contributeurs

Le 19 /08/2022 : réception des projets du nouvel arrêté et des avis presse

Le 21/08/2022 : échanges téléphoniques à propos des documents reçus

Le 29/08/2022 : réception des parutions presse du 24 août 2022 et de l'arrêté portant organisation de l'EP

Le 12/09/2022 : échange avec Madame Marion CIESIOLKA avant l'ouverture de la première permanence à la mairie

Le 14/10/2022 : échange avec Madame Sandrine QUINBETZ après la clôture de la dernière permanence à la mairie

Le 21/10/2022 : transmission du PV de synthèse des observations à la CA2BM

Le 24/10/2022 : rencontre au siège de la CA2BM à Montreuil pour échanges sur les documents

Le 14/11/2022 : remise du mémoire en réponse et échanges sur le document à 9H30

La commissaire-enquêteur a parcouru la commune les 21/07/2022 et 12/09/2022 afin de s'imprégner du territoire.

4-Mesures de publicité

Les annonces presse ont été vérifiées, correctement formalisées, elles ont été publiées aux dates réglementaires. L'ensemble des mesures de publicité a été réalisé du 19 au 26 août 2022, soit au moins 15 jours avant le début de l'enquête :

-par la CA2BM : affichage des avis d'enquête au siège de la CA2BM, publication sur son site internet et annonces légales.

-par les services municipaux : affichage sur le territoire communal.

Un reportage photos des affichages a été inséré dans le dossier de l'enquête. Un contrôle de l'affichage de la publicité a été effectué par la commissaire enquêteur sur la commune de Wailly-Beaucamp le 12 septembre 2022.

La commune a également publié sur la page Facebook « Wailly-Beaucamp », le 19 août 2022, l'objet de l'enquête publique, sa date d'ouverture et les jours de permanence du Commissaire

Enquêteur. Elle a renforcé cette information auprès de sa population par la distribution en toutes boîtes d'un flyer.

La réception du flyer a été mentionnée par plusieurs personnes lors des permanences qui y ont vu l'opportunité de consulter les documents communaux en présence d'un tiers.

L'affichage de l'avis d'enquête a été réalisé au siège de la CA2BM, à la mairie de Wailly-Beaucamp ainsi qu'à proximité de la plateforme de concassage MAILLARD, située sur la D143 E 3. Cet affichage a renforcé l'intérêt de la clientèle et des contacts de la plateforme de recyclage de l'entreprise MAILLARD qui ont été nombreux (95 messages électroniques reçus) à manifester leur soutien à l'entreprise.

Le vendredi 14 octobre 2022 à 19h00, la commissaire enquêteur a clôturé le registre de Wailly-Beaucamp et a emporté le registre.

C-DÉROULEMENT DE L'ENQUÊTE

1-Permanences réalisées

La commissaire-enquêteur a procédé le lundi 12 septembre 2022 à la mairie de Wailly-Beaucamp à la signature et aux paraphes de l'unique registre d'enquête, composé de feuillets non mobiles et de chacune des pièces d'un des deux dossiers mis à disposition du public au siège de l'enquête fixé à la mairie de Wailly-Beaucamp.

Conformément à l'article 7 de l'arrêté n°2022-35 du 22/08/2022 de la CA2BM, l'enquête s'est déroulée sur 33 jours consécutifs, du lundi 12 septembre 2022 à 15h au Vendredi 14 octobre 2022 à 19H.

Quatre permanences ont été organisées à la mairie de Wailly-Beaucamp :

- Le lundi 12 septembre 2022 de 15h00 à 18h00
- Le mercredi 28 septembre 2022 de 10h00 à 13h00
- Le mardi 04 octobre 2022 de 10h00 à 13h00
- Le vendredi 14 octobre 2022 de 14h00 à 19h00

Accès au dossier par le public, pendant toute la durée de l'enquête :

1. Le public a eu le choix de s'exprimer sur le dossier, sachant que la CA2BM n'a pas souhaité ouvrir de registre électronique:
 - Sur le registre déposé à la mairie de Wailly-Beaucamp, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.
 - Par correspondance à l'adresse : Madame le commissaire enquêteur -11-13 Place Gambetta – 62170 Montreuil-sur-Mer
 - Par voie électronique à l'adresse : commissaireenqueteur@ca2bl.fr
2. l'ensemble des observations ou propositions du public a été consultable à la mairie de Wailly-Beaucamp ainsi que sur le site internet de l'agglomération :
 - rubrique : mise à disposition du public : <https://www.ca2bm.fr/la-ca2bm/les-documents-publics/les-avis-de-mise-a-disposition-du-public>;
 - rubrique urbanisme: <https://www.ca2bm.fr/urbanisme/les-procedures-en-cours>.

Réunion publique

Il n'a pas été organisé de réunion publique car cette cinquième modification du PLU de la commune « n'est pas susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement et sur la santé humaine au sens de l'annexe II de la directive 2001/42/CE du 27 juin 2001 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement »³.

2- Contribution du public

Permanence du lundi 12 septembre 2022 de 15 h à 18 h : échanges avec Madame Véronique GRAILLOT, maire de la commune de Wailly-Beaucamp et Marion CIESIOLKA chargée du dossier à la CA2BM.

Six personnes se sont présentées.

-Une agente immobilière, se renseigne sur les possibilités de construction d'un terrain mis en vente par son agence. Marion Ciesiolka, agent du service urbanisme de la CA2BM, présente à l'ouverture de la permanence la renseigne positivement et l'invite à remplir un certificat d'urbanisme B afin de faire valider le projet de son client. *-Pas d'inscription au registre-*

-Une dame vient se renseigner sur les possibilités de retirer une haie en front à rue pour la remplacer par une clôture pleine, elle va consulter les documents sur internet. *-Pas d'inscription au registre-*

-Un frère et une sœur, tous deux, « propriétaire-habitant » sur la commune s'étonnent que des emplacements réservés (ER3) soient maintenus le long d'une rue sur leur propriété, alors que les parcelles avoisinantes ne sont pas impactées. Ils pensaient qu'avec la modification du PLU, leur parcelle allait être rendue propre à l'urbanisation (ER4). *-Pas d'inscription au registre-*

-M & Mme Pascal LOYER, se renseignent sur la possibilité de construire un carport sur leur parcelle. La modification de l'article U06 sur l'implantation des constructions par rapport aux voies et emprises publiques, leur donnerait raison. Ils ont notifié au registre leur satisfaction. *-Inscription au registre-*

Permanence du mercredi 28 septembre 2022 de 10 h à 13 h : échanges avec Madame Véronique GRAILLOT, maire de la commune de Wailly-Beaucamp

Une personne s'est présentée.

-Le gérant de la Société MATERIAUX SILICEUX DE LA SOMME et FONCIERE AUTHIE, Monsieur Luc DELAYAYE constate que 2 parcelles qui étaient restées, à tort, en zone ZC lors du PLU de 2007 alors qu'elles étaient déjà exploitées seront classées en zone NC. L'autorisation d'étendre l'exploitation du site pourra ainsi lui être accordée par la Préfecture. *-Inscription au registre-* Il souhaiterait que le nom actuel de l'exploitant figure au PLU.

Permanence du mardi 04 octobre 2022 de 10 h à 13 h :

Deux personnes se sont présentées.

Une contribution inscrite au registre en date du 30/09/2022 à 14h45 de Madame Marie-Josée BOMY, salariée de la société MAILLARD qui apporte un avis favorable à la modification du PLU pour la plate-forme de recyclage de déchets inertes de la société MAILLART située au Mont Guillain sur les motifs suivants :

-M & Mme DUFLOS, souhaiteraient des modifications de zonage afin d'effectuer les travaux nécessaires à l'extension de leur maison qui date de la fin du XIXe siècle et étendre leur activité agricole. *-Inscription au registre-*

³ Mission Régionale d'Autorité Environnementale Hauts-de-France du 28 juin 2022.

Permanence du vendredi 14 octobre 2022 de 14 h à 19 h : elle s'est achevée sur un échange avec Madame Véronique GRAILLOT, maire de la commune de Wailly-Beaucamp et avec Madame Sandrine QUINBETZ, directrice de la Planification - ADS-SIG de la CA2BM

Neuf personnes se sont présentées.

M. Antoine CHABOT, à propos « de l'aspect extérieur : clôtures », *Inscription au registre.*

Le gérant de l'entreprise MAILLART et sa conjointe sont venus signaler leur satisfaction quant à la modification apportée au plan de zonage du secteur Na dédiés aux équipements routiers qui pourra désormais accueillir des activités de concassage avec la création d'un STECAL et du sous-secteur Nd. A noter que 94 partenaires, clients ou connaissances de l'entreprise MAILLART ont fait connaître par messages électroniques leur satisfaction de pouvoir continuer de travailler - *Pas d'inscription au registre-*

Un couple est venu consulter les modifications du PLU et s'assurer que leur parcelle n'était pas impactée. *Pas d'inscription au registre-*

M. Jean-Paul FONTAINE et son épouse ont fait des remarques sur les emplacements réservés et la zone AUE toujours présente au dossier. Ils souhaitent la mise en concordance de leur parcelle avec le cadastre. - *Inscription au registre-*

Un monsieur siégeant au SAGE- Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux- a consulté les documents concernant l'évacuation des eaux de pluie. Il s'est étonné que les parcelles impactées par l'ER 1 (emplacement réservé 1) ne soient pas clairement identifiées. *Pas d'inscription au registre-*

M.Thierry LEVELEUX, souhaite que la zone naturelle dans laquelle se situe sa parcelle 743 soit classée en zone constructible. - *Inscription au registre, retranscrite par la Commissaire-enquêteur Sylvie Cayet, à la demande de M. LEVELEUX qui a oublié ses lunettes –*

Au total 102 dépositions ont été enregistrées : 07 déposées dans le registre papier déposé à la mairie de Wailly-Beaucamp et 95 déposées par courrier électronique, elles ont été codifiées suivant un numéro d'ordre de déposition propre à chaque mode de dépôt :

R (registre papier) de 01 à 07

@ (courriel) de 01 à 95

Cette distinction s'explique par l'homogénéité de contenu des courrier électroniques qui portent tous sur le même objet, à savoir un avis favorable à la plate-forme de recyclage de l'entreprise Maillard.

Codification du registre papier de Wailly-Beaucamp :

OBS 01-R - Monsieur P. LOYER

OBS 02-R – Monsieur L. DELAYAYE

OBS 03-R – Madame MJ. BOMY

OBS 04-01 & 02-R – M & Mme DUFLOS

OBS 05-R – Monsieur A. CHABOT

OBS 06-01, 02, 03 & 04-R – Monsieur JP.FONTAINE

OBS 07-R – Monsieur T. LEVELEUX

Répartis sur 11 thèmes repris ci-dessous.

Codification des observations reçues par messagerie électronique :

OBS 01-@ à 95-@- Diverses contributions dont la majorité proviennent d'acteurs économiques, et qui concernent un seul thème, AVIS FAVORABLE.

Elles font valoir l'intérêt de recycler les matériaux de constructions pour éviter les dépôts sauvages, favoriser l'économie circulaire et préserver l'environnement, la position géographique de l'entreprise,

sa bonne organisation et l'intérêt porté à la signalétique qui favorise les déplacements sur la côte d'Opale des divers entrepreneurs.

Les dépositions ont été ventilées par thème, certaines concernaient en plusieurs :

THEMES	NOMBRE
AVIS FAVORABLES	98
AVIS DEFAVORABLES	02
DEMANDE DE MODIFICATION DU CLASSEMENT DE PARCELLES	05
DEMANDE DE SUPPRESSION DE ZONES	01
TOTAL	106

3-PV des observations et mémoire en réponse

La commissaire-enquêteur a transmis, le 21/10/ 2022, le procès-verbal des observations à Madame Léa Lahousse (CA2BM).

Il a été complété par quelques questions de la commissaire-enquêteur.

Le 24/10/2022, échanges sur le contenu du document et vérification des 95 messages électroniques reçus.

Le 03/11/2022, transmission du mémoire en réponse par Madame Apolline COLOMBO, Assistante de direction Pôle Aménagement et Développement du Territoire (CA2BM) à la commissaire-enquêteur.

4-Conclusion du rapport

Sur l'ensemble des étapes de la procédure, l'enquête s'est déroulée conformément aux dispositions mentionnées par l'arrêté de la CA2BM.

La mise à disposition au public du dossier d'enquête n'a soulevé aucune difficulté particulière.

Les conditions d'accueil en mairie de Wailly-Beaucamp ainsi que les moyens octroyés ont été très satisfaisants. La commissaire-enquêteur remercie le personnel et les élus de Wailly-Beaucamp pour leur disponibilité.

La coopération des services de la CA2BM a été optimale tant au niveau de la logistique, que sur le fond au niveau des échanges techniques indispensables au bon déroulement de la procédure d'enquête publique.

Le 14 novembre 2022

La commissaire-enquêteur



Sylvie CAYET